



## Activité estivale pour les élèves : concours de photographie !

À la rentrée, apportez votre plus belle photographie, que vous aurez prise pendant vos vacances d'été, sur le thème de la mer. Les clichés feront l'objet d'une exposition et d'un concours accompagné de surprises au cours de l'année scolaire...

7 prix seront en jeu : le prix des élèves de sixième, le prix des élèves de cinquième, le prix des élèves de quatrième, le prix des élèves de troisième, le prix des adultes du collège, le prix des parents d'élèves et un prix spécial Jean-Marie Liot (prix Mirabaud 2016).

Pour participer au concours, les photographes doivent accepter le règlement suivant :

- Le concours est ouvert aux élèves du collège Jean Rostand à la rentrée 2020
- Les photographes ne peuvent soumettre qu'une seule photo.
- Le sujet de la photographie doit être « la Mer ».
- Les photos soumises doivent avoir été prises entre le 5 juillet 2020 et le 2 septembre 2020.
- Les photos doivent être soumises avant **le 7 septembre 2020** à 23h59.
- Le nom du photographe ne doit pas apparaître sur la photographie.
- Les photographies devront être envoyées au format jpg. à l'adresse suivante : [concoursjeanrostand@gmail.com](mailto:concoursjeanrostand@gmail.com) , Chaque photographie devra être accompagnée du nom de son auteur, de sa classe, du lieu et de sa date de prise.
- Les photos prises depuis un hélicoptère, un bateau, un drone ou une perche à selfie sont aussi acceptées.
- Les photos extraites d'une vidéo ne sont pas acceptées.
- Si le sujet d'une photographie est un mineur (âgé de moins de 18 ans), le photographe peut être invité à fournir une décharge écrite du parent ou du tuteur légal du mineur.
- Les photographies peuvent être exposées au collège Jean Rostand, ou sur son site internet par exemple.
- Une présélection des meilleures photographies sera réalisée par les élèves de la classe de 5ème SEGPA, qui réalisera l'exposition dans le cadre de son cours d'arts.